

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-719/SG/FIN portant règlement provisoire du budget annexe du Port pour l'exercice 1971.

n° 72-719/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
9 mai 1972

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1972

Date du numéro
25 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrées et les dépenses admises au titre du budget annexe du Port pour l'exercice 1971 sont arrêtées provisoirement comme suit : — recettes recouvrées 533.782.307 — dépenses admises 533.782.307